



CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MONESTIES 81640

DELIBERATION N° 2025D11  
SEANCE du 21 FÉVRIER 2025

Le vingt et un février deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

**Présents** (13) : MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHE Jean Paul, CORTESE Jean Louis, DUCROS Alexandre, FAUGERES Karine, FRAYSSINET Sylvie, BLANC-ANTES Danielle.

**Absents excusés** (2) : DURAND Joelle, LEQUEUX Jean-Louis.

**Pouvoirs** (1) : LEQUEUX Jean-Louis donne pouvoir à Denis MARTY.

Secrétaire de séance : Sylvie FRAYSSINET

**2025D11 : DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT  
D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT**

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide d'un agent momentanément indisponible (maladie par exemple), il vous est proposé d'autoriser M. le Maire, le cas échéant, à recruter des agents contractuels pour pallier cette absence.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

⇒ Autorise Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

⇒ Précise qu'à cette fin, une enveloppe de crédits sera inscrite au BP 2025

⇒ Autorise le Maire à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Denis MARTY

